Questions fréquentes

Nos FAQ sont conçues pour répondre au mieux à toutes vos interrogations.

Veuillez trouver les réponses à vos questions ci-dessous.

Si vous ne trouvez pas de réponse à votre interrogation, écrivez-nous à :

accueil@terres-du-lauragais.fr

Quels sont les horaires et jours d'ouverture de la déchetterie ?

Mardi, **mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Quelles consignes pour la déchetterie ?

Déchets acceptés :

Gravats – Déchets verts – Cartons – Mobilier – Bois – Métaux – Tout venant – DEEE – DMS – Batteries – Huile alimentaire – Huile de vidange - Piles – DASRI – Textile – Cartouche d’encres – Lampes et néons – Radios – Capsules - Pneus

Déchets interdits :

Ordures ménagères – Terre - Médicaments – Produits radioactifs – Amiante – Bouteilles de gaz – Extincteurs – Explosifs, fumigènes, armes, munitions – Panneaux solaires – Déchets d’activité de soins professionnels – Cadavres d’animaux

Règlement :

* **Le port du masque est obligatoire:** Tout accès sans masque sera refusé.
* Accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile.
* Les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons.
* L’apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2m3/foyer/semaine.
* Les camions plateaux et les véhicules de +3,5t ou d’une longueur supérieure à 8m sont interdits.
* Les animaux sont interdits.

Le site est-il mis à jour ?

Oui, toutes les semaines. Si vous avez une demande de changement, veuillez envoyer un mail à :

communication@terres-du-lauragais.fr

Où peut-on retirer les caissettes jaunes pour le tri ?

Uniquement pour les 21 communes du centre (Secteur de Villefranche de Lauragais) :

Remplir le formulaire qui se trouve en mairie ou sur le site internet Terres du Lauragais et prendre rendez-vous au 05 61 81 94 94, pour venir retirer la caissette dans nos locaux au 22 chemin de la Camave à Villefranche de Lauragais.

Quelles sont les dates et horaires des permanences juridiques ?

Dans ce cadre, il vous est proposé des **consultations gratuites avec des avocats :**

* **au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :** 7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman

Inscriptions au : 05 31 50 45 34 **ou** 05 31 50 45 50

* **au pôle de proximité de Nailloux** de la Communauté de Communes Terres du Lauragais : 1 rue de la république - 31560 Nailloux

* **Permanence Nailloux:** le 2è^{me} vendredi du mois pair. Inscriptions au : **05 34 66 91 64**
* **Permanence Caraman :** le 1er jeudi du mois tous les 2 mois. Inscriptions au 05 31 45 50 34

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Pour en savoir plus sur le CDAD, cliquer ici

A qui dois-je m'adresser pour une réclamation de factures impayées ?

Vous pouvez appeler l'accueil au 05 31 50 45 50 qui vous redirigera vers le service finances de la collectivité.

J'ai des questions concernant le SPANC...

Cette compétence est assurée par **Réseau31.** Toute demande peut être directement transmise au **Pôle contrôle**, par le demandeur, depuis le site internet de Réseau31.
Les tarifs des contrôles assainissement sont également en ligne sur le site internet de Réseau31.